

COMMUNE DE TORREILLES

Département des Pyrénées-Orientales
Canton de La Côte Salanquaise

Envoyé en préfecture le 07/10/2020

Reçu en préfecture le 07/10/2020

Affiché le

ID : 066-216602128-20201005-86_2020-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'An Deux Mille Vingt et le Cinq Octobre à Dix Neuf Heures

Le conseil municipal de la commune de TORREILLES, dûment convoqué en session ordinaire, s'est réuni au lieu ordinaire de ses délibérations, sous la présidence de monsieur Marc MEDINA, maire de Torreilles.

Date de convocation du conseil municipal : 29 septembre 2020

Présents : Marc MEDINA, Guy ROUQUIE, Bernardine SANCHEZ, Geoffrey TORRALBA, Agnès BLED, Gérard CEBELLAN, Cécile MARGAIL, Benoît TRISTANT, Michèle CONDOMINES, Monique DEYRES, Jean LANCELLA, Pierre FAGET, Jean-Luc ROMERA, Hélène PILLARD, Valérie SOLER, Christophe CLARET, Sébastien CABRI, Stéphanie FLEURY, Emilie COUVEZ, Emilie MONTANES, Romain ALBERT, Emma SABATE, Damien CLET, Virginie PORTEILS, Catherine MAMONTOFF.

Absent excusé : Pierre PAGNON donne procuration à Virginie PORTEILS

Absente : Héloïse MONREAL

En exercice : 27

Présents : 25

Ayant pris part au vote : 26

Les conseillers présents étant en nombre suffisant pour délibérer valablement, monsieur le président a déclaré la séance ouverte.

Melle Virginie PORTEILS est désignée pour assurer les fonctions de secrétaire de séance.

* * * * *

Délib.86/2020

Avenant n°2 au contrat de bail passé entre la commune et le cabinet « Infirmières Torreillannes »

Monsieur le maire rappelle à l'assemblée que la commune de Torreilles et le cabinet « Infirmières Torreillannes » ont acté un contrat de bail lors du conseil municipal du 25 février 2019 pour leur local situé au sein de la résidence Esparrac, place Georges Guynemer à Torreilles. Le cabinet est composé de quatre infirmières, mesdames Sandrine DELMAS, Virginie LADRAT, Orianne DEMEULEMAERE et Nathalie VILLALONGUE.

En date du 24 juin 2019, un avenant n°1 vient actualiser le bail du 25 février 2019 par l'entrée d'une cinquième praticienne, madame Valérie MARCHIONI, au sein de l'équipe soignante.

Monsieur le maire informe le conseil municipal qu'en raison du départ de deux infirmières, mesdames Virginie LADRAT et Valérie MARCHIONI, il est nécessaire de prendre un nouvel avenant qui annulera l'avenant n°1. Celui-ci précisera que le cabinet « Infirmières Torreillannes » est composé dorénavant de trois infirmières : mesdames Sandrine DELMAS, Orianne DEMEULEMAERE et Nathalie VILLALONGUE.

**Le conseil municipal, Oûi l'exposé de monsieur le maire,
après en avoir délibéré à l'UNANIMITE des membres présents ou représentés,**

➤ **APPROUVE** l'avenant n°2 portant à trois le nombre d'infirmières exerçant au cabinet « Infirmières Torreillannes », à savoir : mesdames Sandrine DELMAS, Orianne DEMEULEMAERE et Nathalie VILLALONGUE.

➤ **AUTORISE** monsieur le maire ou son représentant à signer tout acte utile en la matière.

Ainsi fait et délibéré à Torreilles, les jours, mois et an que dessus.

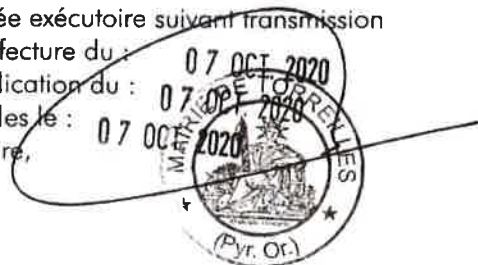
Certifiée exécutoire suivant transmission

en préfecture du :

et publication du :

Torreilles le :

Le maire,



le maire,

Marc MEDINA

